

Mise à jour du budget fédéral 2024

Actualité budgétaire et économique

Situation budgétaire du gouvernement

- \$497,8 milliards de dollars de recettes pour 2024-2025.
- \$534,6 milliards de dollars de dépenses pour 2024-2025.
- Déficit de 39,8 milliards de dollars pour 2024-2025.
- Pas de budget équilibré envisagé à court terme. Un déficit de 20 milliards de dollars est prévu pour 2028-2029.
- Par rapport au PIB, le pourcentage de la dette nette du Canada continue d'être inférieur à ce qu'il est dans les autres pays du G7.
- Le scénario pessimiste de Finances Canada prévoit une légère récession au Canada, causée par des déséquilibres dans le marché du logement et par des tensions géopolitiques qui maintiennent l'inflation et les taux d'intérêt à des niveaux élevés plus longtemps que prévu, ce qui a des effets négatifs sur la confiance et la consommation.
- Le scénario optimiste prévoit une croissance économique un peu plus rapide au Canada, en raison de l'augmentation de la demande à l'exportation et des prix mondiaux des produits de base.
- Selon le scénario envisagé, le niveau du PIB nominal est supérieur ou inférieur de 34 milliards de dollars aux résultats de l'Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada, de mars 2024.

Réalités économiques

- La croissance a ralenti mais « a néanmoins dépassé les attentes ».
- Les taux d'intérêt se maintiennent à 5 %.
- Après avoir atteint un record de 8,1 %, l'inflation a chuté à 2,8 % en février 2024.
- « La croissance des salaires dépasse l'inflation depuis maintenant 13 mois ».
- Le Canada a évité la récession que certains prévoyaient : 1,1 million d'emplois de plus qu'avant la pandémie.
- Le Canada enregistre la reprise de l'emploi la plus rapide des pays du G7.
- Les salaires réels sont à la hausse.
- L'OCDE et le FMI prévoient que le Canada connaîtra la plus forte croissance économique du G7 en 2025.
- On prévoit que le taux de chômage atteindra un sommet de 6,5 % au quatrième trimestre de cette année, pour s'établir à une moyenne de 6,3 % en 2024.

Financements et programmes

Nouveaux investissements

Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement

- Le budget de 2024 propose d'allouer à Infrastructure Canada une enveloppe de 6 milliards de dollars sur 10 ans, à partir de 2024-2025, pour la création d'un Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. Le Fonds permettra d'accélérer la construction et la mise à niveau des infrastructures

d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées, d'évacuation des eaux pluviales et de gestion des déchets solides qui permettront la construction de plus de logements et favoriseront la densification. Le Fonds sera réparti de la façon suivante :

- 1 milliard de dollars mis à la disposition des municipalités pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures susceptibles de créer directement des logements.
- 5 milliards de dollars pour la signature d'ententes avec les provinces et les territoires concernant des priorités à long terme. Les provinces et les territoires ne pourront accéder à ce financement que s'ils s'engagent à prendre des mesures clés pour accroître l'offre de logements :
 - Exiger des municipalités qu'elles légalisent par voie de règlement la construction de quadruplex et qu'elles autorisent la construction d'un plus grand nombre de logements « intermédiaires », qui sont en nombre insuffisant, comme les duplex, les triplex, les maisons en rangée et les petits immeubles d'appartements.
 - Mettre en œuvre un gel de trois ans sur l'augmentation des redevances d'aménagement, à partir du 2 avril 2024, pour les municipalités dont la population est supérieure à 300 000 habitants.
 - Adopter les modifications qui vont être apportées au Code national du bâtiment, afin de valoriser des options de logement plus accessibles, plus abordables et plus respectueuses du climat.
 - Prévoir l'approbation préliminaire des logements qui seront construits conformément aux modèles figurant dans le nouveau Catalogue de conception de logements du gouvernement.
 - Mettre en œuvre les mesures prévues dans la Charte des droits des acheteurs d'une propriété et dans la Charte des droits des locataires.
- Les provinces auront jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour signer une entente, et les territoires jusqu'au 1^{er} avril 2025. Si une province ou un territoire ne signe pas d'entente d'ici l'échéance prévue, les fonds qui lui sont

alloués seront transférés au volet municipal. Le gouvernement fédéral s'assurera, de concert avec les gouvernements territoriaux, que les mesures prévues dans leurs ententes sont adaptées à leurs besoins particuliers.

Afin de garantir que ce financement bénéficiera à des communautés aux tailles et besoins variés, les provinces devront consacrer au moins 20 % du financement issu des ententes aux communautés rurales, autochtones et nordiques.

Catalogue de conception de logements

- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 50 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse et à partir de 2024-2025, aux Agences de développement régional du Canada pour qu'elles valorisent des solutions locales et novatrices en matière de logement, partout au Canada, comme la conception et l'agrandissement de maisons modulaires, l'utilisation de l'impression 3D, la construction en bois massif et la construction de logements préfabriqués.
 - Tout nouveau modèle de logement novateur financé par l'intermédiaire des Agences de développement régional et de NGen sera pris en compte par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la préparation du Catalogue de conception de logements.
- Dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'allouer 11,6 millions de dollars en 2024-2025 à l'extension de son Catalogue de conception de logements, qui contiendra un maximum de 50 modèles (par exemple des logements modulaires, des maisons en rangée, des quadruplex, des immeubles à six logements, et des unités d'habitation accessoires) que les

provinces, les territoires et les municipalités pourront utiliser pour simplifier et accélérer l’approbation et la construction de projets domiciliaires.

- La première phase du catalogue sera publiée à l’automne 2024.

Codes du bâtiment

- Le budget de 2024 prévoit un financement de 73,5 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, pour moderniser les programmes d’efficacité énergétique qui offrent des outils aux propriétaires d’immeubles, comme la norme ISO 50001 pour les systèmes de gestion de l’énergie, et le gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR. Ce financement stimulera également l’élaboration de codes du bâtiment améliorés et plus ambitieux, afin de réduire davantage les émissions et les factures d’énergie. Le gouvernement fédéral encouragera les provinces et les territoires à adopter ces codes du bâtiment améliorés.

Programme pour des bâtiments communautaires verts et inclusifs

- Le budget de 2024 propose d’accorder, à partir de 2024-2025, 500 millions de dollars sur cinq ans à Infrastructure Canada afin d’appuyer davantage de projets dans le cadre du Programme pour des bâtiments communautaires verts et inclusifs.

Promotion des métiers spécialisés et de l’apprentissage

- Le budget de 2024 propose d’allouer, à partir de 2024-2025, 100 millions de dollars à Emploi et Développement social Canada, qui seront répartis de la façon suivante :

- 90 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, au Service d'apprentissage pour aider à placer des apprentis dans des petites et moyennes entreprises. De ce montant, 10 millions de dollars proviendront en 2025-2026 des ressources ministérielles existantes.
- 10 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, au Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés, pour encourager les Canadiens à se renseigner sur les métiers et à faire des choix de carrière dans ce secteur. Ce financement proviendra des ressources ministérielles existantes.

Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la mobilité de la main-d'œuvre

- Le budget de 2024 propose d'allouer 50 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, à Emploi et Développement social Canada, pour améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Au moins la moitié de ce montant servira à simplifier la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la construction, afin que les travailleurs des métiers spécialisés puissent construire davantage de logements.
 - Comme dans une entente récente entre les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux au sujet des titres de compétences des professionnels de la santé, le gouvernement fédéral invite les provinces et les territoires à lever rapidement les obstacles qui entravent la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Aider les entreprises

- Le budget de 2024 prévoit 725 millions de dollars pour aider les entreprises à se développer en leur permettant d'amortir immédiatement le coût total de leurs investissements dans certains types d'actifs susceptibles d'améliorer la productivité qui sont indispensables à leur expansion.
- Le budget de 2024 s'engage à faire progresser les travaux sur la « mosaïque réglementaire » en vue de créer des règles et des approches temporaires et agiles susceptibles d'aider les entreprises à atteindre leur plein potentiel, au lieu de les brider.

Crédits d'impôt à l'investissement

- Le budget de 2024 annonce la mise en place, d'ici à la fin de l'année, d'importants crédits d'impôt à l'investissement afin d'attirer les investissements privés, de créer des emplois et de rendre l'économie canadienne carboneutre d'ici à 2050.
 - Le budget de 2024 propose des critères d'admissibilité élargis en ce qui concerne le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, ce qui permettra à un plus grand nombre d'entreprises d'en profiter.
- Le budget de 2024 propose d'allouer à l'Agence du revenu du Canada jusqu'à 90,9 millions de dollars sur 11 ans, à partir de 2024-2025, pour administrer les nouveaux crédits d'impôt à l'investissement.

Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres

- Le budget de 2024 s'engage à mettre en place, d'ici à la fin de l'année, d'importants crédits d'impôt à l'investissement, afin d'attirer des investissements privés, de créer des emplois et de rendre l'économie canadienne carboneutre d'ici à 2050.
- Le budget de 2024 propose également des critères d'admissibilité élargis en ce qui concerne le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier.

Améliorer le marché des crédits de carbone

- Le budget de 2024 annonce qu'Environnement et Changement climatique Canada s'emploiera, avec les provinces et territoires, à améliorer le fonctionnement des marchés de crédit de carbone, afin de débloquer des projets de décarbonation partout au Canada.

Stabiliser les chaînes d'approvisionnement

- Le budget de 2024 propose d'allouer 3,1 million de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, à Emploi et Développement social Canada, pour lui permettre de mener à bien la seconde phase de son examen du Programme du travail qui consiste à étudier des solutions à long terme pour minimiser les conflits de travail, assurer le respect du processus de négociation collective et garantir la stabilité des chaînes

d'approvisionnement du Canada. Ce financement proviendra des ressources ministérielles existantes.

Supprimer les obstacles au commerce intérieur

- S'agissant des obstacles au commerce intérieur, il est proposé d'encourager l'harmonisation des réglementations, en collaboration avec les provinces et les territoires, de réduire les formalités administratives qui entravent le commerce entre les provinces et les territoires, et de faire en sorte que le Canada puisse exploiter son plein potentiel économique.

Enquête canadienne sur le commerce interprovincial

- Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entreprendra en juin 2024 la toute première Enquête canadienne sur le commerce international. Des milliers d'entreprises canadiennes seront invitées à donner leur point de vue sur les difficultés qu'elles doivent surmonter pour acheter, vendre et investir dans une autre province ou dans un autre territoire. Les résultats de l'enquête permettront d'identifier et, partant, d'éliminer les principaux obstacles au commerce interprovincial.

Supprimer le travail forcé

- Le budget de 2024 réitère l'engagement du gouvernement fédéral de présenter en 2024 un projet de loi visant à proscrire le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importer des produits issus du travail forcé. Le gouvernement s'assurera également que la législation actuelle s'intègre bien dans le dispositif global de sécurisation de nos chaînes d'approvisionnement.

Réduire l'exposition humaine et environnementale aux produits chimiques nocifs

- Le budget de 2024 propose d'accorder à Santé Canada et à Environnement et Changement climatique Canada un financement de 190,9 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025, dont 0,1 million en amortissement restant, afin de réduire l'exposition humaine et environnementale aux produits chimiques nocifs, dans le cadre de son Plan de gestion des produits chimiques. Ce plan protège la population contre l'exposition à quelque 30 000 produits chimiques, et vise à faire progresser la recherche scientifique pour éliminer graduellement les essais de toxicité sur les animaux.

Réduire les délais d'exécution des grands projets

- Le budget de 2024 propose des mesures visant à définir et à réduire les délais d'exécution des grands projets, afin d'accélérer la construction de logements :
 - 9 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2024-2025, seront alloués au Conseil privé pour permettre la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail ministériel sur les projets de croissance propre et pour réduire les inefficacités interministérielles. Il s'agira notamment d'empêcher tout blocage en raison de risques faibles ou bien documentés, d'établir de nouveaux délais d'octroi des permis dans tous les ministères, et d'améliorer les échanges

d'informations entre les ministères, afin d'éviter les études qui font double emploi.

- Procéder à la nomination d'un nouveau coordonnateur fédéral, au sein du Bureau de la croissance propre, au Bureau du conseil privé.
- Fixer une limite de cinq ans pour l'évaluation fédérale de l'impact d'un projet et la délivrance d'un permis, s'il s'agit d'un projet désigné au niveau fédéral, et une limite de deux ans ou moins s'il s'agit d'un autre projet.
- Émettre une Directive du Cabinet pour impulser un changement de culture, atteindre de nouvelles cibles, et définir des responsabilités fédérales claires aux niveaux intra et interministériels, afin d'assurer la prévisibilité et la rapidité d'exécution des projets de croissance propre.
- Créer un tableau de bord des autorisations fédérales qui rendra compte de l'état d'avancement des grands projets nécessitant des permis, afin d'améliorer la prévisibilité pour les promoteurs de projets et de renforcer la transparence et la reddition de comptes du gouvernement fédéral à la population canadienne.